CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant les membres du Conseil notarial

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 19 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;

sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s membres du Conseil notarial pour la période de législature 2025 à 2029 :

Me Pierre-Alain Léger, notaire à Marin-Épagnier, président

Me Vanessa Chieppa, notaire au Locle

Me Jérôme Sautaux, notaire à La Chaux-de-Fonds

Me Nathalie Guye Urwyler, notaire à Colombier

Me Bernard Lamboley, notaire à Neuchâtel.

Art. 2 [1]Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

[2]Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 23 juin 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, C. GRAF

La chancelière, S. DESPLAND